

**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE****PIL - Reconversion des Anciens  
Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains**

Notre territoire est couvert par 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces outils de planification définissent les règles de construction et d'occupation des sols de nos communes.

Publié le 07 avril 2023

Dernière modification le 10 octobre 2024



Des nouvelles informations suite aux annulations partielles du PLUi ex-CA  
LB sont [à télécharger ici !](#)

**Reconversion des Anciens Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains par la Procédure Intégrée pour le logement (PIL)**

A ce jour, le bâtiment des Anciens Thermes Nationaux est totalement désaffecté et constitue une très importante friche urbaine en hyper centre-ville. Deux enjeux majeurs donnent la ligne directrice du futur projet : la protection et la mise en valeur du patrimoine aixois et la redynamisation du centre-ville.

Ce projet d'intérêt général vise à renforcer l'offre de logements et la vocation commerciale du centre-ville dans un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et en adéquation avec les objectifs du développement durable. Ce projet a l'objet d'une procédure spécifique, la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) qui regroupe :

- › La mise en compatibilité du PLUi avec le projet,
- › L'analyse environnementale du projet et de la mise en compatibilité du PLUi,
- › La demande de permis de construire du projet.

Une enquête publique s'est tenue du 22 novembre au 22 décembre 2022. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont disponibles ci-après.

La mise en compatibilité du PLUi a été approuvée par arrêté préfectoral n°2023-911 du 25 juillet 2023, disponible ci-après.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur



Arrêté préfectoral d'approbation



## Les pièces du dossier d'approbation PIL

Rapport de présentation



Règlement



Zonage



Actes administratifs



## Les pièces du dossier de l'enquête publique PIL

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-les-bains?>

0\_Information et vote public



1\_Mise en compatibilité du PLUi



2\_Analyse environnementale



3\_avis PPA



4\_Permis de construire



5\_Actes administratifs



## ALLER PLUS LOIN



**SUR LE SITE**

> **PLUi de Chautagne**

> **PLUi de l'Albanais Savoyard**

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-les-bains?>



## SUR INTERNET

> **L'approbation du SCoT en vigueur**

(<http://www.metropole-savoie.com/metropole-savoie-elabore-et-met-en-oeuvre-le-schema-de-coherence-territoriale-scot/approbation-du-scot-le-8-fevrier-2020/>)

> **Le SCoT en vigueur**

(<http://www.metropole-savoie.com/wp-content/uploads/2016/01/Le-SCoT-en-vigueur-17122016.pdf>)



**GRAND LAC**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGL**  
**OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.